

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1304-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 8 avril 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1304-2024 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-5 » pour la « Division aquatique » pour ajouter des cours privés ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que les articles 2 et 3 du règlement prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.
4. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 12 avril 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 12 avril 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 12 avril 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier